

Rapport (intermédiaire) N° 138 / 2018
Etat d'avancement du préavis N° 199/2011
« Optimisation énergétique des bâtiments communaux »

Nyon, le 12 juin 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Edyta Graf, Valérie Mausner, Christine Vuagniaux MM. Luigi Alteri, Patrick Buchs, Thierry Campiche, Dominique Karlen, Victor Allamand président et rapporteur, s'est réunie le mardi 15 janvier 2019.

La Commission a entendu Monsieur le municipal Claude Uldry et Madame Karin Magnollay adjointe au chef du Service architecture et bâtiments pour leurs explications et pour les réponses à ses questions. Elle les remercie vivement.

Introduction

La démarche d'optimisation énergétique des bâtiments communaux a été initiée en 2011 à travers le préavis 199. Cette démarche représente souvent le premier engagement d'une collectivité pour sa politique de l'énergie. Cela consistait en une analyse systématique sur le plan énergétique du patrimoine bâti, puis l'identification des mesures d'optimisation possibles et leur mise en œuvre. Il y a lieu ensuite de mesurer les résultats obtenus, puis d'adapter ou de modifier la démarche. Donc à l'évidence le processus ne peut produire des résultats immédiats.

L'objectif initial était une réduction de la consommation annuelle d'énergie de 10% (un million de kWh/an).

La consommation de l'eau potable a été intégrée en 2014 avec pour but également 10% d'économie par an, soit 8'000 m³.

Se sont succédés les rapports numéros 169 en 2014, 227 en 2015, 24 en 2016 et 65 en 2017, tous acceptés par notre Conseil. Le présent rapport concerne l'année écoulée.

Cette réflexion annuelle voulue dès 2011 permet à la fois de suivre la démarche et de rendre visible les adaptations nécessaires à notre politique énergétique. Les documents à l'origine de ce rapport ont pour objet la présentation des progrès réalisés dans le domaine de l'efficacité énergétique du parc immobilier administratif communal.

Environ 700'000 kWh d'énergie sont économisés chaque année. Cela correspond à toute l'énergie nécessaire au site scolaire du Centre Ville (école, ancien collège, pavillons et salle de gym inclus), ceci pour un faible investissement.

Egalement 4,7 millions de m³ d'eau sont épargnés, cependant la consommation d'eau reste fluctuante essentiellement pour des raisons météorologiques semble-t-il.

L'objectif initial était aussi de couvrir les investissements par les économies réalisées. Cette méthode a été remise en cause notamment parce que la Ville est propriétaire de nombreux bâtiments historiques qui peuvent difficilement être optimisés en raison des normes architecturales contraignantes.

Les bâtiments historiques, tel le château ou le temple ne devraient pas être chauffés au-delà d'un différentiel de température de 20 degrés sur la température extérieure (si -10 dehors = +10 degrés dedans).

La partie exploitation et maintenance est devenue un point conséquent à cause de l'augmentation du parc immobilier et l'importance des réglages pour la consommation effective.

Afin d'éviter la dépendance à de prestataires externes, les collaborateurs de la Ville doivent disposer des compétences nécessaires. L'exemple d'un concierge qui a identifié l'existence de deux compteurs d'eau mesurant une même consommation, ce qui a provoqué un surcoût de 100% des factures SIN d'environ 50'000 francs par an.

Espérons que le technicien en énergies récemment engagé par Maintenance pourra œuvrer également pour tous les bâtiments et pas uniquement sur l'exploitation des nouvelles constructions.

Si ce rapport tend à mettre en évidence les progrès réalisés dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier administratif communal, les grandes rénovations encore en attente pour certains bâtiments historiques les privent souvent dans l'intervalle d'améliorations ponctuelles. Nous souhaitons donc l'établissement d'une ferme planification des bâtiments éligibles aux seules améliorations ou à la rénovation complète et permette ainsi des choix judicieux sur les traitements à appliquer.

Thèmes des discussions de la commission

La consommation d'eau, sur l'impossibilité d'améliorer la fiche énergétique lettre -G-. L'essentiel de la consommation d'eau est le fait de l'arrosage de terrains naturels de football et de la piscine de Colovray dont l'absence de couverture nécessite de forts apports quotidiens pour refroidir le bassin à certains moments afin d'éviter que l'eau « tourne ».

Le bien-fondé de l'achat du préavis sur le logiciel EPIQR+ permettant l'inventaire des bâtiments afin de rénovations ultérieures dont l'achat a coûté plus de 800'000 francs et son utilisation, et l'absence de mise à jour régulière de cette base de données.

Le développement durable et la Salle des expositions équipée de vitrages simples qui s'ajoute à la longue liste des bâtiments à démolir et qui sont maintenu en activité malgré tout pour faire face à la demande.

L'arrêt du préavis 199 appauvrira tant l'action de l'Administration que le suivi de notre Conseil sur l'optimisation énergétique.

Conclusion

« Le sous-entretien du patrimoine immobilier communal relativement aux rénovations reste chronique avec toutes les conséquences que cela suppose. Cet état de fait a déjà été relevé par la COGES à maintes reprises, notamment dans ses rapports 2013 et 2016. Cette situation est regrettable car il s'agit d'enjeux financiers, énergétiques et sécuritaires.

Par conséquent, la COGES demande à la Municipalité de changer cette situation qui dure depuis plusieurs années ».

S'il était encore nécessaire, cet extrait de la conclusion du rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2017 démontre à l'évidence que la Municipalité préfère inaugurer des bâtiments neufs que de rénover des anciens.

Par ses discussions, la commission a manifesté beaucoup d'intérêts sur la politique d'optimisation énergétique et la consommation d'eau des bâtiments. Pour certains il semble inimaginable de ne pas atteindre des améliorations substantielles à la fiche énergétique de l'eau.

Le chemin en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie est long, car on vient de loin. La formation d'un répondant technique sur chaque site en la personne d'un concierge qui en dehors de ses tâches traditionnelles serait l'interface entre le technicien des énergies et surtout la mémoire du bâtiment (en complément à EPIQR⁺ mis à jour).

La Commission souhaite unanimement que la Municipalité continue son effort sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier administratif de la Ville (préavis 199/2011) et que cette action ne soit pas sacrifiée sur le billot des économies.

Au terme du préavis 199, elle souhaite que cette action d'amélioration de l'efficacité énergétique soit prolongée lors des rénovations. Il semble d'ailleurs exister sur ce sujet, un accord entre la Municipalité et la Commission, à tel point que ce préavis intermédiaire qui devait être le dernier de la série, aura une suite proposée par le Municipal Uldry.

Tout comme les rapports 51/2016 et 106/2017 tous les deux de la COGES et le postulat de Garini de juin 2016, la Commission réclame une planification des bâtiments éligibles à une rénovation totale (lesquels et quand) et par conséquent ceux restants destinés aux seules améliorations énergétiques. Ainsi, cela permettra des choix judicieux sur les traitements à appliquer à chaque bâtiment.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 138/2018 concernant l'état d'avancement du préavis N° 2011/199 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du préavis N° 138/2018 concernant l'état d'avancement du préavis N° 2011/199 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

La Commission :

Mmes Graf Edyta ; Mausner Valérie ; Vuagniaux Christine ;
MM. Alteri Luigi ; Buchs Patrick ; Campiche Thierry ; Karlen Dominique
Allamand Victor, président et rapporteur